

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST.U n° 94.041

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 19 Avril à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

12 Avril 1994

12 Avril 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU et PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, REVOLAT, SABATHIER et TAP Conseillers,

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, BARON, MARCONI, MOULINEAU et POTENNEC

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : O.P.A.H. - Bilan de la concertation

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 21 JUIN 1993, le Conseil

Municipal a décidé de procéder à la concertation préalable à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) selon les modalités suivantes :

- Affichage sur panneaux d'information
- Communiqué dans le journal "Royan Informations"
- Réunions avec les socio professionnels concernés, Notaires, Agents Immobiliers, Architectes, Promoteurs, Constructeurs,
- Réunion publique pour présenter les conclusions de l'étude préalable

Trois réunions ont été organisées les 23, 24 et 26 JUIN 1993.

La première réunion, portant sur le marché immobilier, a permis de déterminer les handicaps dont souffre le centre ville : bâti vieillissant, mal adapté, absence d'ascenseurs, d'isolation, de garages et de préciser ses atouts : centralité, proximité des équipements et commerces, coût du foncier moins élevé que le neuf, typologie des logements adaptée à la demande.

Pour les professionnels, une clientèle existe potentiellement pour le centre ville. La réhabilitation du parc de logements constitue pour eux un enjeu de tout premier ordre.

La deuxième réunion portant sur la propriété immobilière, à laquelle participèrent les représentants des propriétaires à travers leur chambre syndicale, et les commerçants à travers leurs associations, a montré l'intérêt porté par ces acteurs de la vie économique, à la réhabilitation du centre ville et de leur patrimoine.

La troisième réunion, portant sur le parc locatif social, a permis de faire le point sur la constitution actuelle du parc public social appartenant à des organismes de logement social, ou à la Ville, et de lister les besoins propres de réhabilitation de ce parc.

Elle a permis également de rappeler le rôle social joué par une fraction du parc locatif privé, notamment dans le centre ville, en évoquant là aussi les besoins de remise à niveau des logements.

Les participants ont montré leur intérêt pour l'opération programmée dans le sens également d'un accroissement du parc locatif, en insistant sur l'insuffisance de l'offre au regard des demandes enregistrées.

Il ressort en synthèse de ces trois réunions que le secteur pertinent d'une opération programmée à ROYAN concerne le Centre-Ville, selon des critères proches de l'ensemble reconstruit après guerre.

Un enjeu secondaire peut être la réponse à des problèmes ponctuels, plus diffus dans le tissu urbain de l'ensemble de la ville.

Par ailleurs, le rapport d'étude établi par C.R.E.A. dans le courant du deuxième semestre 1993 a permis de vérifier la faisabilité de cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et en a fixé les objectifs prévisionnels, qualitatifs et quantitatifs.

Cette étude a fait l'objet d'une présentation dans le cadre de la réunion publique tenue le 10 JANVIER 1994 au PALAIS DES CONGRES.

Un projet de convention tripartite ETAT / ANAH / VILLE DE ROYAN précise les modalités de réalisation de l'opération et :

- fixe le périmètre de l'opération
- établit les conditions dans lesquelles seront accordées les aides
- précise les engagements financiers de chaque partenaire pour les trois années d'opération
- prévoit la création d'un Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) sur l'ensemble du territoire communal destiné à apporter à l'ensemble des propriétaires occupants, quelle que soit la localisation de leur immeuble, les mêmes conditions d'octroi de la prime à l'Amélioration de l'Habitat de l'ETAT

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le bilan de la concertation présenté par le RAPPORTEUR,
- VU sa délibération du 21 JUIN 1993,

- VU les réunions de concertation des 23, 24 et 26 JUIN 1993 et du 10 JANVIER 1994,
- VU l'étude de faisabilité établie par C.R.E.A.
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver les conclusions du Rapporteur et de lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- d'arrêter le projet de convention tripartite ETAT / ANAH / VILLE DE ROYAN qui précise les modalités de réalisation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)
- de solliciter de Monsieur le Préfet de CHARENTE MARITIME la création d'un Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) sur l'ensemble du territoire communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 Avril 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS